



SAINTE-JULIE

PRÉSENTATION
DES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
DE L'ANNÉE 2012

Suzanne Roy
Mairesse

Le 12 décembre 2011

Chères citoyennes,

Chers citoyens,

Le Conseil municipal procède ce soir à l'adoption du budget 2012 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014.

Lors du dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Julie le 1^{er} novembre dernier, je vous informais des orientations générales que le Conseil a retenues pour l'élaboration des prévisions budgétaires de l'année 2012 ainsi que pour le programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014. Je mentionnais dans ce rapport que notre objectif en termes d'augmentation des taxes est de nous assurer que cette augmentation soit inférieure à l'indice des prix à la consommation. Je peux maintenant vous confirmer : mission accomplie!

Le budget

Le budget adopté pour l'année 2012 est de 41 770 000 \$. Ce budget tient compte de mesures de mitigation importantes durant les travaux de reconstruction du viaduc de la sortie 102 de l'autoroute Jean-Lesage. Ces mesures sont estimées à plus de 545 000 \$ et concernent principalement la protection contre l'incendie et le transport collectif de personnes. La hausse de la TVQ de 1 % en janvier 2012 aura un impact d'environ 120 000 \$ sur les dépenses budgétaires. Également, des dépenses de 300 000 \$ sont prévues pour l'élimination de boues dans les étangs aérés de l'usine d'épuration et des dépenses pour un montant similaire auront lieu au cours des prochaines années. Il y a aussi dans ce budget, des dépenses subventionnées par le programme SOFIL pour 335 000 \$, soit 235 000 \$ de plus que dans celui de l'année 2011.

Malgré toutes ces dépenses supplémentaires, la hausse du compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne, dont l'évaluation imposable est de 238 300 \$, a été restreinte à 2,46 %, soit 56,37 \$.

Afin de minimiser l'impact du financement de certains travaux sur la taxation des années futures, nous avons continué à inclure dans le budget des dépenses minimales en immobilisations non récurrentes. Cette façon de faire nous positionne avantageusement pour les prochaines années et nous permettra d'éviter des variations trop grandes dans les taux de taxation.

En tenant compte de ces considérations, le Conseil municipal a donc privilégié une approche très restrictive face aux autres dépenses municipales de façon à présenter un budget équilibré, mais qui tient compte aussi des besoins des citoyens.

Voici un résumé des principaux écarts budgétaires pour l'année 2012 :

Revenus

- Taxes foncières	581 000 \$
- Tarifs de compensation pour l'eau et les ordures	297 000 \$
- Pacte fiscal	341 300 \$
- Redevances et compensations – résidus domestiques	249 000 \$
- Affectation du montant à pourvoir dans le futur – Fonds de pension	122 000 \$
- Subvention – transport en commun – amélioration de service	205 000 \$
- Subventions SOFIL	215 000 \$
- Transport en commun – usagers	(119 000 \$)

Dépenses

- Masse salariale	577 000 \$
- Cotisations de l'employeur	141 000 \$
- Fonds de pension	152 000 \$
- Élimination des boues	300 000 \$
- Transport en commun	627 000 \$
- Police	170 000 \$
- Service de la dette	(230 000 \$)
- Immobilisations payées comptant	(425 800 \$)

Le tableau qui suit vous indique que le budget de fonctionnement ne comporte que peu de marge de manœuvre puisque 72,2 % des dépenses sont de nature incompressible.

<u>Catégorie de dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage</u>
Masse salariale	8 775 000 \$	21,0
Avantages sociaux	2 563 000 \$	6,1
Transport en commun	4 469 000 \$	10,7
Contribution à des organismes	8 006 000 \$	19,2
- Agence métropolitaine de transport		
- Municipalité régionale de comté		
- Régie intermunicipale de l'eau potable		
- Communauté métropolitaine de Montréal		
- Régie intermunicipale de police		
Service de la dette	<u>6 365 000 \$</u>	<u>15,2</u>
Sous-total	30 178 000 \$	72,2
Autres dépenses de fonctionnement	<u>11 592 000 \$</u>	<u>27,8</u>
Total	41 770 000 \$	100,0
	=====	=====

Les taux de taxes et les tarifs de compensation

Les taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'eau et les matières résiduelles représentent 77 % de tous les revenus du budget. Sans de nouvelles sources de revenus et sans un accroissement du rôle d'évaluation, il devient de plus en plus difficile d'équilibrer le budget de fonctionnement. Antérieurement, les terrains en zone blanche étaient nombreux et nous pouvions compter sur le développement résidentiel pour accroître nos revenus et combler les dépenses supplémentaires.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il faut maintenant restreindre les dépenses si nous voulons demeurer dans le groupe des villes de même taille qui présentent les taux de taxes les plus bas.

Avec ces restrictions, le Conseil a réussi à contenir la hausse des taux de taxes à un pourcentage inférieur à 2,15 % pour toutes les catégories d'immeubles. Pour la catégorie la plus importante : résidentielle – 1 à 5 logements, cette hausse des taux est de 1,82 %.

Les taux de taxes pour l'année 2012 sont résumés dans le tableau qui suit par catégorie d'immeubles :

<u>Catégorie</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Catégorie résidentielle – 1 à 5 logements	0,785 \$	0,771 \$
Catégorie résidentielle – 6 logements et plus	0,802 \$	0,788 \$
Catégorie commerciale	1,975 \$	1,934 \$
Catégorie industrielle	1,997 \$	1,956 \$
Catégorie terrains vagues desservis	1,393 \$	1,357 \$
Catégorie agricole	0,754 \$	0,739

Ces taux pour l'année 2012 comprennent la taxe foncière générale selon le taux varié de taxation, la taxe spéciale sur le service de la dette à la collectivité, qui est de 0,142 \$ par 100 \$ d'évaluation et les taxes spéciales sur le réseau d'aqueduc et le bassin d'égouts qui représentent 0,035 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Pour ce qui concerne les tarifs de compensation pour l'eau et les matières résiduelles, il n'y a pas de changement pour les tarifs de l'eau, par contre, les différents tarifs concernant les matières résiduelles subissent une hausse pour tenir compte du coût réel du service rendu.

Au cours de l'année 2011, un écocentre a été aménagé par la MRC de Marguerite-D'Youville pour faciliter la récupération des matières recyclables et des matériaux secs. Un tarif pour l'écocentre incluant les dépenses nettes de fonctionnement et les frais de financement a été établi à 22 \$ par unité desservi. Auparavant, la contribution de la Ville pour les dépenses reliées à l'opération du site de matériaux secs

étaient comparables à celles de l'écocentre, mais n'étaient pas tarifées distinctement.

<u>Catégories</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Eau – tarif de base	207 \$	207 \$
Eau – piscines	40 \$	40 \$
Déchets domestiques	163 \$	159 \$
Matières recyclables	55 \$	55 \$
Résidus verts	28 \$	27 \$
Résidus domestiques dangereux	---	4 \$
Écocentre	22 \$	---

Nous verrons dans la présentation PowerPoint qui sera faite dans quelques instants que la hausse du compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne sera de 56,37 \$ en 2012, ce qui représente 2,46 % par rapport à l'année 2011. Cette hausse devrait être semblable à celle des municipalités qui nous entourent.

En 2012 également, le compte de taxes pourra être acquitté en quatre (4) versements égaux, soit en février, avril, juin et août.

Le programme triennal d'immobilisations

Le Conseil vient d'adopter ce soir un programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014 totalisant 55 204 805 \$. Réparties sur chacune des années, les immobilisations sont les suivantes :

2012	18 857 910 \$
2013	23 138 265 \$
2014	13 208 630 \$

La présentation PowerPoint viendra identifier les principaux projets d'investissements et leurs sources de financement.

Conclusion

Les choix faits par votre Conseil sont guidés par le souci de toujours améliorer la situation financière de notre Ville et nous assurer aussi d'offrir les meilleurs services à un coût raisonnable. Notre souci de gérer de manière serrée l'avenir des contribuables transparaît dans nos différents choix.

Nous sommes d'avis que le budget de fonctionnement de l'année 2012 reflète les obligations que nous devons rencontrer afin de répondre adéquatement aux attentes de notre population. Nous conservons le souci de maintenir les taux de taxes à leur plus bas niveau de façon à éviter d'alourdir le fardeau financier de nos citoyens. Nos taux de taxes demeurent des plus compétitifs parmi les municipalités de 30 000 habitants.

Je désire remercier la Commission des finances où siègent messieurs Mario Lemay et Normand Varin, mes collègues du conseil municipal, notre équipe de direction, tout particulièrement notre directeur général, Monsieur Pierre Bernardin et nos employés qui continuent d'offrir à la population julievilloise des services de grande qualité tout en respectant les impératifs financiers de notre ville et la capacité de payer des contribuables.

Soyez assurés, chères citoyennes, chers citoyens, que les membres du conseil continueront de défendre vos intérêts et relever, dans une optique de gestion saine et efficace, ce grand défi de poursuivre notre démarche dans le respect de tous.

Merci !

La mairesse,

Suzanne Roy